

Demande de subvention ordinaire des clubs sportifs

2023

NOM du club :

.....

N° SIRET : N° RNA :

Discipline(s) :

Fédération Sportive d'affiliation : F. F.

Responsable du dossier (à contacter si nécessaire) :

NOM, Prénom :

Fonction :

N° de Téléphone :

Adresse courriel :

sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes du Grand-Figeac au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Signature :

Ce dossier est à retourner complet à l'OIS au plus tard pour le vendredi 24 février 2023 (date impérative)

=> avec les pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- Attestation d'assurance multirisques
- Compte rendu détaillé de la dernière Assemblée Générale
- Bilan et Compte de résultats financiers 2021
- Budget prévisionnel 2022 (selon modèle joint)
- Listing des licenciés différenciant adultes et - 18 ans
- Diplômes professionnels ou fédéraux des encadrants (nouveaux)
- RIB de l'association (si modifié depuis le dernier dossier)

Cadre réservé OIS

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Les éléments demandés correspondent à ceux de l'année civile 2022 ou de la saison sportive 2021-2022, selon le cas.

Rappel : Toutes les pages et tableaux de ce dossier doivent être rempli(e)s le plus précisément possible : les pièces justificatives demandées servent à corroborer éventuellement les informations données, mais ne peuvent s'y substituer.

EFFECTIFS

de l'exercice clos saison 2021-2022 ou année 2022

LICENCIES	Adultes	Jeunes -18 ans	Total
Hommes			
Femmes			
Total			

Justifier ces différents effectifs par un listing officiel, imprimé à partir du site de votre fédération, et où figurent de manière distincte les -18 ans.

A titre transitoire, pour certains clubs en situation particulière : danse, ...	NON LICENCIES	
---	----------------------	--

Joindre un listing nominatif des non-licenciés avec date de naissance et numéro d'adhérent, établi par le club et certifié par le/la Président.e.

► *Les membres possédant plusieurs licences (joueur, entraîneur, dirigeant, arbitre) ne doivent être comptés qu'une seule fois dans les effectifs licenciés.*

► *Les clubs qui établissent des licences pour des périodes limitées (estivales ou hivernales, activités temporaires à la demande) ne doivent pas faire apparaître ces membres occasionnels dans leur listing.*

Seuls sont comptabilisés les membres ayant souscrit une licence annuelle

SPECIAL UNSS

Associations Sportives des Collèges et Lycées

Quelles sont les disciplines pratiquées dans votre association sportive ?

- 1) effectif :
- 2) effectif :
- 3) effectif :
- 4) effectif :
- 5) effectif :
- 6) effectif :
- 7) effectif :
- 8) effectif :
- effectif :

Effectif global de l'association :

Effectif global de l'établissement :

REMARQUES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DEPENSES

2021-2022

Domaine	Montant	Remarques
Frais de déplacements d'activité sportive - Adultes - Jeunes		<i>Ne concernent que les licenciés du club</i>
Frais de stages sportifs à la charge du club - Adultes - Jeunes		
Frais de formations d'encadrants à la charge du club		
Salaires et charges des personnels employés par le club		
Montant des licences (reversé à la fédération)		
TOTAL		

DEPENSES / RECETTES : le Compte de Résultat de l'année concernée (à joindre) doit permettre de retrouver aisément les sommes indiquées dans ce tableau (les surligner en couleurs) mais ne dispense pas de le compléter en totalité.

RECETTES

2021-2022

	Domaine	Montant	Remarques
Subventions	Communales		
	OIS		
	Départementales		
	Régionales		
	Nationales (ANS, FDVA, ...)		
	Fédérales		
	Autres (préciser la provenance)		
	Mécénat, Sponsoring, ...		
	Cotisations des adhérents		
	TOTAL		

DEPENSES / RECETTES : le Compte de Résultat de l'année concernée (à joindre) doit permettre de retrouver aisément les sommes indiquées dans ce tableau (les surligner en couleurs) mais ne dispense pas de le compléter en totalité.

FORMATION

Liste des encadrants diplômés du club :

Nouveaux brevets acquis : saison 2021 - 2022

Type de brevet	NOM	Prénom	Justificatifs
			à fournir impérativement
Brevet Fédéral			
Brevet d'Etat ou équivalent			
Brevet d'arbitre ou de juge			

Encadrants déjà diplômés ayant exercé au cours de la saison 2021 - 2022

Type de brevet	NOM	Prénom	Justificatifs
			ou déjà fourni l'an dernier
Brevet Fédéral			
Brevet d'Etat ou équivalent			
Brevet d'arbitre ou de juge			

Les encadrants ne figurant pas dans ce tableau (ou sur une liste jointe si manque de place) ne seront pas pris en compte.

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS : diplômes professionnels ou fédéraux

NIVEAU et PALMARES

► **Le même nombre de points est attribué à tous les clubs pour un niveau donné.**

Un coefficient de majoration/minoration est appliqué en fonction du nombre de licenciés de la fédération pour tenir compte de la "difficulté" plus ou moins grande à établir une performance dans la discipline concernée.

NIVEAU

Dans le tableau ci-dessous, indiquez par une croix **le niveau le plus élevé** atteint dans une rencontre officielle par une équipe ou un compétiteur individuel de votre club.

Préciser éventuellement, si besoin, les **niveaux fédéraux intermédiaires** propre à votre discipline.

Pour les clubs multi-activités, faire autant de photocopies que de disciplines concernées.

Discipline :

Fédération :

NIVEAU		Adultes / Vétérans		Mineurs	
		F	H	F	G
150	Mondial				
	...				
100	Européen				
	...				
50	National 1				
	...				
	...				
	...				
30	Régional 1				
	...				
	...				
	...				
15	Départemental 1				
	...				
	...				

PALMARES

Sur la feuille jointe, faites apparaître les **podiums** obtenus par vos équipes ou vos compétiteurs lors des **championnats fédéraux**. Indiquez bien les noms et prénoms des athlètes, ou les appellations précises des équipes. Si vous avez de nombreux podiums, faites des photocopies de la feuille de résultats jointe pour que les décomptes soient facilités.

JOINDRE LES JUSTIFICATIFS : fiches de résultats ou de classement fédéraux

Attestation sur l'honneur

Celle-ci doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e) (*Nom Prénom*)

représentant(e) légal(e) de l'association

.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- certifie que l'association ne dispose pas de comptes de placements en dehors de ceux mentionnés au bilan financier,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire de l'association.

Fait à :

le :/...../.....

Signature :

Attention :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Important : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.